ATH - MAFFLE

INSTITUT SAINT-JOSEPH

⊠ Rue des Écriniers, 4 7800 Ath ① 068/28.25.56

⊠ Rue de Soignies, 308 7810 Maffle ① 068/28.36.04

direction@isjam.be

Août 2023

Chers parents,

Nous sollicitons votre consentement pour un traitement particulier de données à caractère personnel. Ce traitement est bien entendu envisagé dans le cadre d'activités liés à la scolarité de votre enfant.

Vous êtes totalement libres d'accorder ou non ce consentement et disposez, pour ces traitements particuliers, des mêmes droits que ceux accordés pour tout traitement de données à caractère personnel. Merci de vous référer à notre déclaration de protection des données personnelles pour plus d'informations.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter.

Mme Vandermeets, Directrice

Droit à l'image :

Dans le cadre de nos activités pédagogiques ou pour illustrer la vie de l'école, nous sommes amenés à utiliser des photographies ou vidéos de votre enfant.

Nous veillerons à ce que ces données ne soient pas utilisées à l'extérieur de l'école sans votre autorisation. Les affichages éventuels seront limités aux parties privatives de notre établissement ou sur des supports informatiques ou Web dont l'accès sera limité à des personnes dûment autorisées et appartenant à notre communauté éducative.

Nous nous efforçons de sensibiliser les jeunes et les membres du personnel à l'importance du respect du droit à l'image qui implique notamment de s'abstenir de capturer l'image d'une personne si elle le refuse.

Par ailleurs, nous pourrions être amenés à utiliser l'image de votre enfant :

- Sur notre site Internet, notre page Facebook,
- Sur les photos de groupe affichées à l'entrée de notre école,

Pour ce type de diffusion plus large, nous avons besoin de votre consentement.

Veuillez noter qu'il ne sera en aucun cas question d'une diffusion à des fins commerciales ou qui ne soit pas en lien avec les missions pédagogiques et éducatives d'une école et leur promotion.

RGPD : Photos et vidéos lors d'événements festifs dans les écoles

Sachant que l'école n'est pas un lieu privé puisque l'entrée à des événements n'est pas contrôlée, elle est considérée comme un espace accessible au public. Dès lors, la direction ne peut pas interdire aux parents de prendre des photos et des vidéos. Voici ce qui est autorisé :

- des images prises à des fins exclusivement personnelles, dans le cadre restreint de la maison ou de la famille,
- des images placées en ligne mais avec un accès et une portée limitée. Par exemple, sur un groupe privé ou une conversation privée sur un média social.

/! \ La diffusion large (tout public) de photos ou vidéos (par exemple avec un enfant autre que le vôtre) est donc interdite par la loi du 30 juillet 2018 (mise en œuvre du RGPD).

Nous vous remercions de compléter le documents « Accords et les consentements » qui est remis à votre enfant.